



Département du Rhône

DECISION DU MAIRE N°2024-11

Avenant n°3 au marché n°2020-02 portant sur la réhabilitation du bâtiment "Les Genets" en maison de santé, bureaux, logements – Lot n°1 - Démolitions – Terrassements – Gros œuvre – Réseaux – Aménagements extérieurs.

Prise en application des articles L2122-22 et L2122-23
du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire de la commune de Montrottier,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant l'attribution du marché n°2020-02-Lot n°1 - Démolitions – Terrassements – Gros œuvre – Réseaux – Aménagements extérieurs, à l'entreprise SARL CHAVEROT Pierre, dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment des Genêts en Maison de Santé, bureaux et logements, pour un montant de 288 757.40 € HT soit 346 508.88 € TTC,

Vu les documents constitutifs du marché,

Considérant qu'un avenant n°2 en plus-value a porté le montant du marché à 288 877.87 € soit 346 653.44 € TTC,

Considérant que des modifications non substantielles doivent être apportées au marché n°2020-02-Lot n°1, telles que suit :

- Supprimer les prestations se rapportant aux sommiers en béton armé suite à la simplification de la structure,
- Supprimer les linéaires en plus de cornières en rives des planchers suite à la modification du système d'accroche des garde-corps,
- Supprimer la fourniture et mise en place de géotextile sous l'emprise du remblai, qui n'est pas à réaliser,
- Supprimer, pour modification, le chapitre concernant les réseaux extérieurs, remplacé par les travaux de raccordement du bâtiment prenant en compte la préparation de l'aménagement du square,
- Supprimer les prestations se rapportant au mur de soutènement avoisinant, tel que :
 - La fourniture et pose d'un joint hydro gonflant,
 - La réalisation de couvertines en béton moulé sur place ou préfabriqué (fourni par un autre lot),
 - L'engazonnement du terrain.
- Supprimer des prestations non réalisées ou remplacées par des équivalences du chapitre 10, concernant le hall d'entrée et les gaines techniques ; tel que :
 - La protection des revêtements de sols des marches d'escalier,
 - La tranchée dans dallage existant pour le passage des canalisations du réseau de chaleur du chauffagiste,
 - La fourniture et pose d'une poutre en profilé métallique formant reprise en sous-œuvre d'un plancher existant,
 - La réfection d'un dallage extérieur suite au passage des réseaux de chauffage urbains, comprenant la démolition du dallage existant, la couche de réglage, la réalisation d'un sablage de surfacage, la fourniture et pose d'un film polyéthylène y compris recouvrement des lés et la réalisation d'un dallage en béton désactivé. (Remplacé par d'autres prestations décrites par la suite).
- Supprimer la création de certaines ouvertures en façades Sud, remplacée par d'autres prestations suite aux changement de dimensions.

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20241129-DEM2024-11-AU
Date de télétransmission : 29/11/2024
Date de réception préfecture : 29/11/2024

- Ajouter des travaux réalisés à la place d'un autre lot, tels que : le piquage d'anciens vestiges de cheminées et de chaînage béton, le sciage de débords maçonnés d'appuis de fenêtre,
- Ajouter les travaux de préparation du parvis extérieur au nord et des reprises ponctuelles dans le bâtiment ; tel que :
 - La fourniture et mise en place de janolène et de regard de visite,
 - La fourniture et mise en place de bonde de sol et le garnissage en béton pour rattraper le niveau du sol,
 - La dépose de seuils, l'ajout de surface pour l'arrachage de revêtement de sol et préparation du support pour le ragréage.
- Ajouter les prestations pour la réalisation d'une étanchéité sur le nouveau toit terrasse suite à la défaillance du lot 02 ; tel que la dépose de la toiture existante, la fourniture et pose du complexe d'étanchéité et la manutention de l'ensemble,
- Ajouter les prestations pour diverses reprises de maçonnerie,
- Ajouter la réalisation des réseaux extérieurs (en vue et en amont des travaux de réalisation du square avoisinant) tel que les fouilles en pleine masse, le nivellement de la surface, la mise en place du bassin de rétention, le raccordement avec regard de visite et cheminée pour EP/EU, l'exécution des tranchées avec engin mécanique.

Considérant que le projet d'avenant n°3 au marché n°2020-02-Lot n°1 induit une plus-value de + 18 070.30 € HT soit + 21 684.36 € TTC portant le montant du marché à 306 948.17 € HT soit 368 337.80 € TTC,

Considérant les crédits ouverts au budget primitif 2024 – budget principal, à l'opération 88 « MAISON DE SANTE »,

DECIDE

Article 1 :

D'APPROUVER ET DE SIGNER l'avenant n°3 en plus-value au marché n°2020-02-Lot n°1- Démolitions – Terrassements – Gros œuvre – Réseaux – Aménagements extérieurs, pour un montant de + 18 070.30 € HT soit + 21 684.36 € TTC.

Article 2 :

DIT que les crédits correspondants ont été prévus au budget primitif 2024 – budget principal, opération 88 « MAISON DE SANTE ».

Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montrottier, le 29/11/2024

Le Maire,

Michel GOUGET



Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20241129-DEM2024-11-AU
Date de télétransmission : 29/11/2024
Date de réception préfecture : 29/11/2024

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Mairie de Montrottier – Tel 04 74 70 13 07 - Email : mairie@montrottier.fr

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20241129-DEM2024-11-AU
Date de télétransmission : 29/11/2024
Date de réception préfecture : 29/11/2024

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20241129-DEM2024-11-AU
Date de télétransmission : 29/11/2024
Date de réception préfecture : 29/11/2024